



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20240065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DECISION DU PRÉSIDENT

Prévention et gestion des déchets

OBJET : Attribution marché de prestations intellectuelles n° M24EV02 relatif à la réalisation d'étude portant sur un schéma directeur des déchèteries de la communauté de communes Mellois en Poitou

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou, dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets et assimilés de définir sa politique en termes d'équipement de type « déchèterie » pour collecter et traiter dans des conditions optimales les gisements de déchets qui y sont orientés ;

Face à l'ancienneté des déchèteries du territoire qui n'ont pas ou peu évolué depuis plusieurs années, leur localisation et leur configuration, il est nécessaire de dresser un état des lieux complet afin d'envisager les évolutions et améliorations dans le cadre d'un schéma directeur intégrant l'évolution démographique prévisible du territoire, afin que le schéma directeur proposé soit en parfaite adéquation avec l'accessibilité des installations aux usagers sur le long terme (à l'horizon 2040), son inscription dans une démarche d'économie circulaire conformément aux ambitions de la collectivité dans le cadre du COT et par ailleurs, les objectifs fixés dans le cadre de son PLPDMA 2019-2025 de réduction des déchets et de performance de tri.

Aussi, la volonté de la communauté de communes de mutation de la vision de la politique des déchets doit être prise en compte avec pour axe principal de transformer les déchèteries en centre de valorisation où le déchet ultime (tout venant) est une exception.

En ce sens, il est prévu un marché de prestations intellectuelles pour une durée de six mois.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com :

- Date de publication dématérialisée : 16/01/2024
- Date limite de remise des offres : 09/01/2024 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 7

Vu le rapport d'analyse des offres du 21/02/2024 ;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 29/02/2024 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par l'entreprise TRIDENT SERVICE pour un montant de 23 600 € HT ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n° M24EV02 pour un montant de 23 600€ HT , à l'entreprise TRIDENT SERVICES située Parc Claude Monet - 15, allée des Sablières - 78290 CROISSY SUR SEINE.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET